

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-510/08/BC

**■ Participation de la Communauté urbaine aux journées " Med Multimed 4"-
Approbation d'une convention
DDEAI 08/1630/BC**

Le Pôle Media Belle de Mai a été inauguré le 19 juin 2004 et son objectif principal est d'accueillir les acteurs de la filière audiovisuel-multimédia sur un site emblématique.

Trois ans après l'ouverture du site, 50 entreprises représentant 800 emplois sont déjà installées et occupent plus de 15 000 m² de locaux.

Afin de poursuivre la valorisation et la dynamique du site auprès des professionnels, des actions de promotion sont nécessaires.

L'association Med MultiMed organise les 22 et 23 octobre 2008, une manifestation baptisée « Med MultiMed 4 », qui est la 4^e édition des rencontres du multimédia et de l'internet.

Cette association regroupe les entreprises de la région qui produisent des contenus multimédias et son objectif est d'appuyer la croissance du marché pour servir le développement des entreprises qui s'y rattachent.

Parmi ses projets figure notamment celui de participer à l'émergence d'un véritable pôle de compétences multimedia en région.

L'organisation de l'événement « Med MultiMed 4 » participe de cette volonté en faisant du Pôle Media Belle de Mai, le lieu incontournable des acteurs de la filière. Dans ce cadre, les entreprises, leurs clients, les invités sont présents pour se rencontrer et échanger dans les ateliers de témoignages, dans un show-room, au sein du lounge VIP et lors des cocktails, du dîner et des animations prévues.

Cet événement constitue donc une occasion importante de poursuivre et de valoriser le travail engagé depuis plusieurs années par la Communauté urbaine en faveur du développement de la filière multimédia. Le budget global de l'opération s'élève à 50 000 €, 13 000 € sont apportés par MPM. Les autres ressources proviennent des adhérents, de partenaires privés, ainsi que des Conseils Général et Régional.

Il est donc proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention de partenariat relative aux conditions d'attribution d'une somme de 13 000 € TTC dont le principe a été adopté par le Conseil de communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions de promotion du Pôle Média Belle de Mai et de la filière des industries de l'information et de la communication ;
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique "Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance", votée le 17 décembre 2007 par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention ci-annexée entre Marseille Provence Métropole et l'association Med MultiMed fixant les obligations réciproques de chaque partie pour l'organisation de l'opération « Med MultiMed 4 ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Pierre DJIANE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI